

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MAYENNE

Réunion du 22 avril 2013

RELEVÉ DES DÉCISIONS

*(Les délibérations correspondantes sont publiées dans un recueil
mis à la disposition du public pour consultation dans le hall d'accueil de
l'Hôtel du Département – 39, rue Mazagran – BP 1429 –
53014 LAVAL CEDEX)*

Mise en ligne sur le site internet du Conseil général le **22 avril 2013** :
<http://www.lamayenne.fr>

La Commission permanente s'est réunie le **22 avril 2013**, à partir de **11 heures**, à **l'Hôtel du Département**, sous la présidence de Jean ARTHUIS, Président du Conseil général.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Michel ANGOT, Marc BERNIER, Claude BOITEUX, Norbert BOUVET, Élisabeth DOINEAU, Jean-Pierre DUPUIS, Gilbert DUTERTRE, Roger GUÉDON (*jusqu'à 11h20*), Yan KIESSLING, Daniel LENOIR, Marie-Cécile MORICE, Olivier RICHEFOU,

S'ÉTAIENT FAIT EXCUSER : Nicole BOUILLON (*délégation de vote à Roger GUÉDON*), Gérard DUJARRIER, Roger GUÉDON (*à partir de 11h20*), Philippe HENRY (*délégation de vote à Jean ARTHUIS*),

Les décisions prises dans ce cadre par la Commission permanente sont récapitulées ci-après :

N° du dossier	Objet	N° de page du relevé
	<p>Mission 2 SOLIDARITÉ - ENFANCE, FAMILLE ET INSERTION</p> <p><i>Programme 01 : Programme prévention et protection des enfants et des familles</i></p>	
1	Avenant à la convention de partenariat entre le conseil général et la Communauté de communes du pays de CHÂTEAU-GONTIER relative à l'action parentalité 'lundi-ludo'	4
	<p><i>Programme 03 : Programme insertion sociale et professionnelle</i></p>	
2	Convention de partenariat entre la CPAM, l'IRSA et le Conseil général	4
	<p><i>Programme 04 : Programme habitat et logement</i></p>	
3	Soutien à la politique de développement de logements locatifs à vocation sociale	5
	<p>Mission 3 DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES</p> <p><i>Programme 01 : Programme infrastructures de transport</i></p>	
4	RD 253 ARON - LA BAZOGE MONTPINÇON - Aménagement de sécurité - Acquisition foncière	5
5	Avenant à la convention relative au versement d'un fonds de concours à la commune de SAINT-BAUDELLE	6
	<p>Mission 4 ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES</p> <p><i>Programme 01 : Programme eau</i></p>	
6	Programme 2013 d'alimentation en eau potable et d'assainissement - Subvention pour travaux d'investissement - Fonds départemental	6
	<p>Mission 5 TRANSPORT ET MOBILITÉ</p> <p><i>Programme 01 : Programme transport scolaire</i></p>	
7	Prolongation d'une année des conventions conclues avec la commune de SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS d'une part et la Communauté de communes de CHÂTEAU-GONTIER d'autre part	7
	<p><i>Programmes 01 et 02 : Programme transport scolaire et Programme transport de voyageurs</i></p>	
8	Consultation relative aux marchés publics de transport collectif - Lancement de la procédure et signature des marchés	8

N° du dossier	Objet	N° de page du relevé
	<p>Mission 6 ENSEIGNEMENT</p> <p><i>Programme 02 : Programme enseignement supérieur</i></p>	
9	Aides aux étudiants au titre de l'année universitaire 2012/2013	9
	<p>Mission 7 ÉCONOMIE ET EMPLOI</p> <p><i>Programme 01 : Programme agriculture</i></p>	
10	Avenant n°2 à la convention du 19 novembre 2009 relative au financement des opérations d'aménagement foncier pour la phase opérationnelle du classement définitif des sols à la clôture des opérations	10
	<p><i>Programme 02 : Programme accueil et accompagnement des entreprises</i></p>	
11	Commerce et artisanat en milieu rural	11
	<p><i>Programme 02 : Programme tourisme</i></p>	
11 bis	Tourisme – Décision rectificative	11
	<p>Mission 8 CULTURE ET PATRIMOINE</p> <p><i>Programme 01 : Programme culture</i></p>	
12	Aide aux projets théâtre	12
	<p><i>Programme 02 : Programme patrimoine</i></p>	
13	Restauration du patrimoine historique	13
	<p>Mission 10 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES</p> <p><i>Programme 03 : Programme gestion mobilière et immobilière</i></p>	
14	Patrimoine départemental - Vente d'une propriété à Mayenne	13

MISSION 2 SOLIDARITÉ – ENFANCE, FAMILLE ET INSERTION

PROGRAMME 01 : PROGRAMME PRÉVENTION ET PROTECTION DES ENFANTS ET DES FAMILLES

1 - AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHÂTEAU-GONTIER RELATIVE À L'ACTION PARENTALITÉ 'LUNDI-LUDO'

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer l'avenant à la convention de partenariat conclue le 2 mai 2011 entre le Conseil général et la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier dans le cadre de l'action collective « lundi-ludo », qui lui a été présenté. Cet avenant prévoit, d'une part, de s'appuyer sur les partenaires locaux tels que le foyer de jeunes travailleurs, l'épicerie sociale, l'association départementale pour le logement des jeunes ou les professionnels de la petite enfance comme relais d'information au public pour orienter les familles vers l'antenne solidarité afin qu'elles bénéficient de cette action. D'autre part, la mise à disposition des locaux par la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier s'effectuera désormais à titre gracieux dans la mesure où le soutien financier alloué pour l'atelier « lundi-ludo » dans le cadre du dispositif « réseau d'aide et d'appui à la parentalité » permet de couvrir les frais correspondants.

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 03 : PROGRAMME INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

2 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA CPAM, L'IRSA ET LE CONSEIL GÉNÉRAL

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer la convention qui lui a été présentée, à intervenir avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Mayenne et le Centre d'examen de santé de l'Institut inter-régional pour la santé (IRSA) en Mayenne, définissant les modalités du partenariat mis en œuvre dans le cadre du pacte territorial pour l'insertion afin d'offrir aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) un accompagnement spécifique concernant l'accès aux soins, via les dossiers de demandes de couverture maladie universelle complémentaire et/ou d'aide à la complémentaire santé, et l'accès à l'offre de prévention et de dépistage.

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 04 : PROGRAMME HABITAT ET LOGEMENT

3 - SOUTIEN À LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LOGEMENTS LOCATIFS À VOCATION SOCIALE

La Commission permanente a attribué la subvention suivante au titre du dispositif départemental de soutien à la politique de développement de l'offre de logements locatifs privés à vocation sociale :

Bénéficiaire	Travaux subventionnés portant sur :	Subvention départementale (au taux de 10 % du montant des travaux subventionnables)
Indivision CARTIER-ANET	1 logement à AHUILLÉ	5 014,82 €

- Chapitre 65 – nature 6568 – fonction 58 – ligne de crédit 1124 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 3 DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

PROGRAMME 01 : PROGRAMME INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

4 - RD 253 - ARON – LA BAZOGE-MONTPINÇON - AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ - ACQUISITION FONCIÈRE

La Commission permanente :

- ↪ a annulé la décision concernant l'acquisition LOCHU prise par délibération du 19 mars 2012 ;
- ↪ a approuvé les conditions de la promesse d'échange qui lui a été présentée, dans le cadre de la réalisation de travaux de sécurisation d'une section de RD 253, entre la commune d'ARON et le carrefour avec la RD 207, sur les communes d'ARON et de LA BAZOGE-MONTPINÇON :

Échangiste : Mme Michaele DEBUSSCHER (née LENFANT)
Superficie cédée par le Département : 96ca environ
Superficie cédée par Mme DEBUSSCHER : 28a 9ca environ

Montant global de la dépense hors frais estimé à environ 5 327 €

- ↪ a prononcé le déclassement du domaine public départemental de la bande de terrain correspondante située en bordure de la RD 253, en vue de son aliénation,

☞ a autorisé le président du Conseil général à signer les différents actes à intervenir dans ce cadre.

- Chapitre 21 – nature 2111 – fonction 621 – ligne de crédit 11754 -

- Adopté à l'unanimité -

5 - AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNE DE SAINT-BAUELLE

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer l'avenant à la convention signée le 30 mai 2012 par la commune de SAINT-BAUELLE relative au versement par le Département à ladite commune d'un fonds de concours estimé à 100 000 €TTC pour la réalisation de travaux sur la RD 217 effectués sous maîtrise d'ouvrage communale, qui lui a été présenté. Cet avenant prévoit le versement d'un acompte de 50 % du montant de ce fonds de concours au démarrage des travaux.

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 621 – ligne de crédit 5783 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 4

ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES RISQUES

PROGRAMME 01 : PROGRAMME EAU

6 - PROGRAMME 2013 D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT-SUBVENTION POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT FONDS DÉPARTEMENTAL

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre des dispositifs mis en place par le Conseil général pour soutenir les collectivités dans le financement de leurs projets portant sur l'organisation de la collecte et du traitement des eaux usées :

I. OPÉRATION FIGURANT SUR LA LISTE PRIORITAIRE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL – ASSAINISSEMENT

✓ au titre du dispositif fonds départemental 2013 d'assainissement

Bénéficiaire	Objet	Montant éligible de l'opération HT	Taux de subvention	Montant de la subvention
Commune de JAVRON-LES-CHAPELLES	Réhabilitation du réseau d'eaux usées rues du Docteur Cumin et Fernand Berger	162 000 €	10 %	16 200 €

II. ÉTUDE D'ASSAINISSEMENT

✓ *au titre du dispositif fonds départemental 2013 d'assainissement*

Bénéficiaire	Objet	Montant éligible de l'opération HT	Taux de subvention	Montant de la subvention
Commune de BIERNÉ	Études de diagnostic d'assainissement collectif	20 000 €	30 %	6 000 €

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 61 – ligne de crédit 1009 -
- Chapitre 204 – nature 204141 – fonction 61 – ligne de crédit 1010 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 5 TRANSPORT ET MOBILITÉ

PROGRAMME 01 : PROGRAMME TRANSPORT SCOLAIRE

7 - PROLONGATION D'UNE ANNÉE DES CONVENTIONS CONCLUES AVEC LA COMMUNE DE SAINT-CYR-LE-GRAVELAIS D'UNE PART ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHÂTEAU-GONTIER D'AUTRE PART

La Commission permanente :

- ☞ a approuvé les termes des avenants qui lui ont été présentés ayant pour objet de prolonger d'un an, soit jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013-2014, les conventions suivantes :
- convention du 17 juin 2010 entre le Département et la Commune de Saint-Cyr-le-Gravelais relative à la prise en charge financière du service de transport collectif à titre principal scolaire par autocar sur ladite commune,
 - convention du 4 septembre 2012 entre le Département et la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier relative aux conditions de prise en charge des élèves domiciliés et scolarisés sur l'agglomération castrogontérienne ;
- ☞ a autorisé le Président du Conseil général à signer lesdits avenants ainsi que les pièces se rapportant à leur exécution.

- Chapitre 74 – nature 7474 – fonction 81 – ligne de crédit 8125 -

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 01 : PROGRAMME TRANSPORT SCOLAIRE
PROGRAMME 02 : PROGRAMME TRANSPORT DE VOYAGEURS

8 - CONSULTATION RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS DE TRANSPORT COLLECTIF - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET SIGNATURE DES MARCHÉS

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général :

- ✓ à lancer une consultation par appel d'offres ouvert dans les conditions proposées et selon l'allotissement suivant, en vue de la passation de marchés fractionnés à bons de commande, assortis de minimum et maximum exprimés en quantité kilométrique, exception faite de ceux relatifs au transport des élèves en situation de handicap :

Caractéristiques des marchés	N° de lots (et circuits)	Minimum	Maximum	Durée du marché
Transport collectif sur lignes régulières substituées par autocars	lot 6 SAS (Gorron - Mayenne)	109 413 en km/4 ans	218 826 en km/4 ans	4 ans de la rentrée scolaire 2013-2014 à la fin de l'année scolaire 2016-2017
Transport à titre principal scolaire par véhicules légers	lot 9 ST (Fougerolles-du-Plessis primaire)	7 219 en km/1 an	21 656 en km/1 an	1 an de la rentrée scolaire 2013-2014 à la fin de l'année scolaire 2013-2014, reconductible 1 fois
Transport collectif sur lignes régulières par véhicules légers	lot 1 SR (Château-Gontier - Chemazé - Segré)	6 169 en km/1 an	18 506 en km/1 an	1 an de la rentrée scolaire 2013-2014 à la fin de l'année scolaire 2013-2014
Transport d'élèves en situation de handicap par véhicules légers	lot 4 SH (Montaudin - Landivy / Lévaré – Fougerolles-du-Plessis - Saint-Denis-de-Gastines - Gorron) lot 9 SH (Villaines-la-Juhel - La Chapelle-au-Riboul - Grazay – Mayenne) lot 14 SH (Saint-Pierre-la-Cour - Argentré-du-Plessis) lot 15 SH (Bourgon - La Croixille - Saint-Denis-de-Gastines - Ernée) lot 26 SH (Azé) lot 29 SH (Daon - Grez-en-Bouère - Bouère - Meslay-du-Maine) lot 32 SH (Astillé - Quelaines-Saint-Gault - Cossé-le-Vivien) lot 34 SH (Saint-Berthevin - Laval) lot 38 SH (Montjean - Saint-Berthevin) lot 52 SH (Laval)			1 an de la rentrée scolaire 2013-2014 à la fin de l'année scolaire 2013-2014

- ✓ à signer les marchés correspondants.

- Chapitre 011 – nature 6245 – fonction 821 – ligne de crédit 1456 -
 - Chapitre 011 – nature 6245 – fonction 81 – lignes de crédit 860 et 890 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 6 ENSEIGNEMENT

PROGRAMME 02 : PROGRAMME ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

9 - AIDES AUX ÉTUDIANTS AU TITRE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2012/2013

La Commission permanente a attribué les aides suivantes aux étudiants mentionnés ci-après, au titre de l'année universitaire 2012/2013 :

I - PRÊTS D'HONNEUR

1 - prêt d'un montant de 2 000 €

- Marion FONTAINE
- Quentin GOULAY
- Baptiste MARTEAU

2 - prêt d'un montant de 2 400 €

- Louise MARTEAU

3 - prêt d'un montant de 2 450 €

- Jade FOUCHER
- Marion LAMBERT
- Julien PRUD HOMME
- Laura THEARD

4 - prêt d'un montant de 2 900 €

- Mohamed BOURFOUN

II – ALLOCATION DÉPARTEMENTALE DE STAGE OU DE SÉJOUR D'ÉTUDES A L'ÉTRANGER

Bénéficiaire	Montant de l'aide
Antoine BRISSIET	600 €
Pierre BRUNET	400 €

Bénéficiaire	Montant de l'aide
Léa CLIMENT	600 €
Essé DABLA	600 €
Elise DUPONT	600 €
Quentin GOULAY	600 €
Sébastien HERRIAU	600 €
Erwan LE QUELLEC	400 €
Kévin LEMONNIER	600 €
Hugo LEPAGE	600 €
Margot LOQUER	400 €
Julie MAYOR	400 €
Valentin OLIVIER	400 €
Ronan PAUTTE	600 €
Thomas POMMIER	600 €
Cyril ROULLIER	600 €
Total	8 600 €

- Chapitre 27 – nature 2744 – fonction 23 – ligne de crédit 813 –
- Chapitre 65 – nature 6513 – fonction 23 – lignes de crédit 831 et 833 –

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 7 ÉCONOMIE ET EMPLOI

PROGRAMME 01 : PROGRAMME AGRICULTURE

10 - AVENANT N°2 À LA CONVENTION DU 19 NOVEMBRE 2009 RELATIVE AU FINANCEMENT DES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT FONCIER POUR LA PHASE OPÉRATIONNELLE DU CLASSEMENT DÉFINITIF DES SOLS À LA CLÔTURE DES OPÉRATIONS

La Commission permanente a autorisé le Président du Conseil général à signer avec la société Eiffage rail express (ERE) l'avenant n° 2 à la convention du 19 novembre 2009 relative au financement des opérations d'aménagement foncier pour la phase opérationnelle du classement des sols à la clôture des opérations dans le cadre de la réalisation de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de la Loire, qui lui a été présenté. Cet avenant a pour objet d'ajuster les dépenses prévisionnelles afin de prendre en compte, d'une part, les décisions des commissions intercommunales d'aménagement foncier ayant entraîné des modifications de périmètres, d'autre part, les prestations complémentaires demandées par les services de l'État en matière environnementale. Le montant de la section « Investissement » évalué à 7 027 851,40 €TTC dans la convention susvisée est ainsi porté à 7 319 199,76 €TTC, étant rappelé que l'intégralité des dépenses est prise en charge par ERE.

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 02 : PROGRAMME ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

11 - COMMERCE ET ARTISANAT EN MILIEU RURAL

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes au titre du dispositif départemental d'aide au maintien du commerce et de l'artisanat en milieu rural, en application de la délibération du Conseil général du 4 février 2011 :

Bénéficiaire	Nature de l'activité	Coût HT de l'opération	Subvention départementale
Commune de GASTINES	Reprise, en décembre 2012, d'un commerce restaurant - café - bar - alimentation - dépôt de gaz - journaux - gérance de tabac à GASTINES	4 432 €	1 108 € <i>soit 25 % d'une dépense éligible de 4 432 HT</i>
Mme Sandra FOUGERAY, exploitante du commerce		38 000 €	3 892 € <i>soit 25 % d'une dépense éligible de 20 208 € HT plafonnée à 15 568 € HT</i>
Mme Martine DUVAL	Création, en novembre 2012, d'un commerce bar - restaurant à LA HAIE-TRAVERSAINE	25 000 €	4 226 € <i>soit 25 % d'une dépense éligible de 16 903 € HT</i>
M. Erwan MORTIER	Reprise, en octobre 2012, d'une boulangerie - pâtisserie à COMMER	88 600 €	5 000 € <i>soit 25 % d'une dépense éligible de 63 790 € HT plafonnée à 20 000 € HT</i>

- Chapitre 204 – nature 204141 – fonction 93 – ligne de crédit 857 -
- Chapitre 204 – nature 20421 – fonction 93 – ligne de crédit 858 -

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 03 : TOURISME

11bis - TOURISME – DÉCISION RECTIFICATIVE

La Commission permanente :

✚ a pris acte de l'erreur matérielle constatée dans la délibération n° 21 du 8 avril 2013 concernant le projet pris en compte pour l'attribution d'une subvention, à titre d'aide de minimis aux entreprises, à M. et Mme BAFFOU-DUBOURG ;

↳ a, en conséquence, statué comme suit sur la demande présentée par M. et Mme BAFFOU, étant précisé que cette décision annule et remplace la précédente :

→ **Hébergements touristiques – création de nouveaux hébergements**

Bénéficiaire	Objet	Dépense éligible	Subvention départementale allouée
M. et Mme BAFFOU - DUBOURG	Création de 5 hébergements novateurs à ATHÉE (une roulotte, deux pods, un carré d'étoiles et une cabane dans les arbres) et d'un bloc sanitaire	118 107 €TTC	29 527 € (au taux de 25 %)

étant précisé que cette subvention est attribuée :

- d'une part, à titre dérogatoire à la règle de non commencement de l'opération avant la décision attributive de subvention,
- d'autre part, sous réserve de l'adhésion à un réseau de commercialisation (Esprit de campagne ou Roulottes de campagne)

- Chapitre 204 – nature 20422 – fonction 94 – ligne de crédit 9355 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 8

CULTURE ET PATRIMOINE

PROGRAMME 01 : PROGRAMME CULTURE

12 - AIDE AUX PROJETS THÉÂTRE

La Commission permanente a attribué les subventions suivantes :

➤ **Au titre de l'action théâtre et arts de la rue**

Soutien à l'action artistique théâtre :

• **Cie Art Zygote – Laval :**

Sélection de la création J'ai la taille de ce que je vois au festival d'Avignon (Grenier à sel)

Subvention allouée 4 000 €

• **Théâtre Dû – Mayenne :**

Création radiophonique adaptée du texte de Bruno Podalydès "la boîte vocale d'Alex Buchard" programmée lors du prochain festival de Cannes et lecture radiophonique d'un scénario écrit par des collégiens dans le cadre de « Collège au cinéma »

Subvention maximale..... 3 000 €

- Chapitre 65 – nature 6568 – fonction 311 – ligne de crédit 6881 -

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME 02 : PROGRAMME PATRIMOINE

13 - RESTAURATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE

La Commission permanente a attribué la subvention suivante au titre du dispositif d'aide à la restauration des monuments historiques classés :

Bénéficiaire	Nature de l'opération	Montant HT des travaux	Subvention allouée (au taux de 20 %)
Commune de LA ROË	Restauration de la voute du bras sud du transept de l'église abbatiale	110 000 €	22 000 €

- Chapitre 204 – nature 204142 – fonction 312 – ligne de crédit 1297 -

- Adopté à l'unanimité -

MISSION 10 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

PROGRAMME 03 : PROGRAMME GESTION MOBILIÈRE ET IMMOBILIÈRE

14 - PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL - VENTE D'UNE PROPRIÉTÉ À MAYENNE

La Commission permanente :

☞ a approuvé les termes des deux promesses d'achat qui lui ont été présentées concernant la propriété bâtie située 596 rue Volney à MAYENNE (terrain cadastré section AV n° 147) :

Acquéreur : Commune de MAYENNE

Superficie à acquérir : partie de la parcelle AV 147 pour 22 a 48 ca environ

Acquéreur : Madame Sandrine FORGET

Superficie à acquérir : partie de la parcelle AV 147 pour 17 a 44 ca environ comprenant le bâtiment (bureaux et garage-atelier)

Montant de la recette estimée à 50 000 €

↳ a autorisé le Président du Conseil général à signer les actes à intervenir dans ce cadre, étant précisé que tous les frais afférents seront supportés par les acquéreurs.

- Chapitre 77 – nature 775 – fonction 0202 – ligne de crédit 2322 -

- Adopté à l'unanimité -

Le Président,



Jean ARTHUIS

Publication du présent relevé par affichage à l'Hôtel du Département le : **22 avril 2013**
et insertion au recueil des actes administratifs du Département d'**avril 2013 - n° 264**

Prochaine réunion de la Commission permanente :
lundi 13 mai 2013 (10 h 30) – **Hôtel du Département**